

# MUSIQUES ACTUELLES LES MANAGERS D'ARTISTES FACE À LA CRISE DU COVID 19

PREMIERS PARTENAIRES DES ARTISTES

TOUCHÉS PAR LA CRISE

GRANDS OUBLIÉS DES AIDES INSTITUTIONNELLES ET GOUVERNEMENTALES

PRESENTATION PAR LES ORGANISATIONS DE MANAGERS & DES MANAGERS NON AFFILIÉS



## CONTEXTE

# LE METIER DE MANAGER

LE OU LA MANAGER S'OCCUPE DE LA **GESTION DE LA CARRIÈRE** D'UN OU PLUSIEURS ARTISTES :

- CRÉER ET METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE
- RECHERCHER DES PARTENAIRES
- NEGOCIER ET PILOTER LES RELATIONS CONTRACTUELLES
- VALORISER LES ŒUVRES PAR UNE REFLEXION STRATÉGIQUE CONSTANTE
- VEILLER SUR LES INTÉRÊTS PATRIMONIAUX ET ÉCONOMIQUES
- ÊTRE LE PORTE-PAROLE ET INTERMÉDIAIRE AUPRÈS DES PARTENAIRES :
  - L'ÉDITEUR
  - LE PRODUCTEUR PHONOGRAPHIQUE (LABEL) ET/OU LABEL LICENCIÉ ET/OU LE DISTRIBUTEUR
  - LE PRODUCTEUR DE SPECTACLE (TOURNEUR) ET/OU LE BOOKEUR
  - L'ATTACHÉ DE PRESSE
  - LES ORGANISMES DE GESTION DE DROITS (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM )
  - LES MARQUES

UN RÔLE SUR LE **LONG-TERME** QUI S'ARTICULE AUTOUR DES BESOINS DE L'ARTISTE, SELON SON STADE DE DÉVELOPPEMENT. CE RÔLE SE SUBSTITUE DE PLUS EN PLUS SYSTÉMATIQUEMENT À L'ENTOURAGE « CLASSIQUE » ET COMPREND **DES MISSIONS TRÈS DIVERSIFIÉES** :

- DIRECTION ARTISTIQUE
- GESTION DE PROJET/ PRODUCTION EXÉCUTIVE
- BOOKING
- RECHERCHE DE FINANCEMENTS
- PROMOTION
- MARKETING
- ETC...

## CONTEXTE

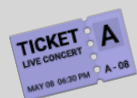
# LES REVENUS DU MANAGER

PRINCIPE : LE COMMISSIONNEMENT, UN POURCENTAGE DÉFINI SUR L'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ARTISTE  
(DÉCRET N°2011-1018 DU 25 AOÛT 2011 : PLAFOND DE 10 % DU MONTANT BRUT DES RÉMUNÉRATIONS, PORTÉ À 15% POUR LES MUSIQUES ACTUELLES)

## SOURCES DE REVENUS DE L'ARTISTE

## PERIODICITÉ

### PRODUCTION DE SPECTACLES



CACHETS DE CONCERT  
BÉNÉFICES DE TOURNÉE

À CHAQUE CONCERT  
ANNUELLE (EN FIN DE TOURNÉE BÉNÉFICIAIRE)

### PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE



CACHETS D'ENREGISTREMENT  
ROYALTIES SUR LES VENTES

À CHAQUE ENREGISTREMENT  
SEMESTRIELLE

### OGC

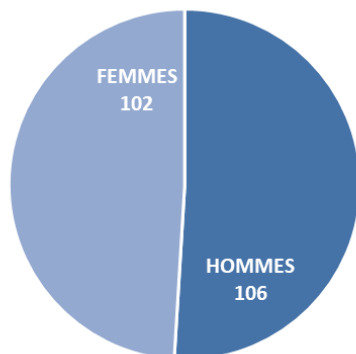


DROITS D'AUTEUR ( SACEM / EDITEUR )  
DROITS VOISINS ( ADAMI / SPEDIDAM )

TRIMESTRIELLE  
TRIMESTRIELLE

# ETUDE CHIFFRES DE LA PROFESSION

DANS SON ANNUAIRE, L'IRMA RECENSE 528 STRUCTURES DE MANAGEMENT EN FRANCE.  
LE GROUPE « MANAGERS D'ARTISTES » CRÉÉ EN MAI DERNIER REGROUPE DÉJÀ 208 MANAGERS



## UNE PROFESSION PARITAIRE DANS L'INDUSTRIE MUSICALE?

LES FEMMES REPRESENTENT 36% DES EFFECTIFS DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE VIVANT  
(ETUDE AUDIENS 2019)

### BILAN DE L'ÉTUDE DE MAI 2020 SUR 137 REpondANTS :

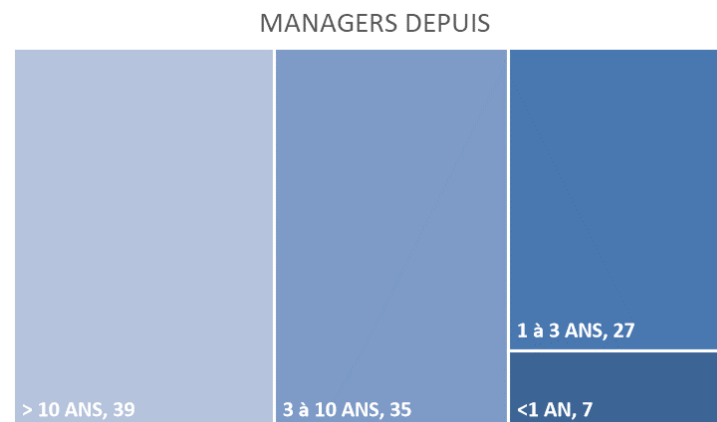
#### UN PROFIL AUTODIDACTE, VALORISANT L'EXPERIENCE :

**39% EXERCENT DEPUIS PLUS DE 10 ANS**

**66% ONT OCCUPÉ UN POSTE DANS L'INDUSTRIE MUSICALE AVANT DE  
MANAGER UN ARTISTE**

34% SE DECLARENT AUTODIDACTES

54% N'ONT SUIVI AUCUNE FORMATION SPECIFIQUE AU MANAGEMENT  
38% ONT SUIVI UNE FORMATION SPECIFIQUE (INDUSTRIES CULTURELLES,  
MUSIQUES ACTUELLES, MANAGEMENT)



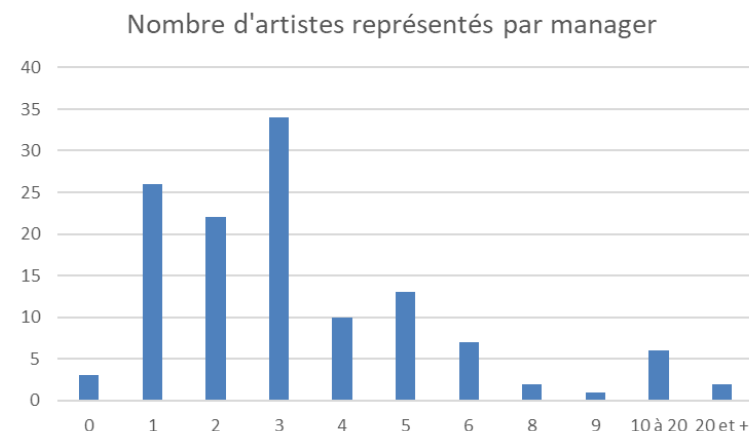
# ETUDE CHIFFRES DE LA PROFESSION

## UN PARTENARIAT DE GRANDE PROXIMITÉ

LES 137 MANAGERS INTERROGÉS REPRESENTENT ACTUELLEMENT  
479 ARTISTES (3,6 EN MOYENNE)

ILS ET ELLES ONT REPRESENTÉ  
2167 ARTISTES AU COURS DE LEUR CARRIÈRE (15,8 EN MOYENNE).

**75% DES MANAGERS GÈRENT AINSI MOINS DE 5 ARTISTES**



## UNE PROFESSION DE L'OMBRE, PEU RECENSÉE

**79% DES MANAGERS N'APPARTIENNENT À AUCUN REGROUPEMENT DE MANAGERS**  
MMFF : 11% / AMA : 4% / FDMA : 2%

**IL N'EXISTE AUCUNE STATISTIQUE SUR LE NOMBRE D'ARTISTES ACCOMPAGNÉS EN MANAGEMENT EN FRANCE**  
DANS LA MESURE OÙ LES OGC ET SOCIÉTÉS CIVILES N'INCLUENT PAS L'EXISTENCE ET LE RÔLE DU MANAGER  
D'ARTISTE  
DANS L'ENSEMBLE DE LEURS AIDES AUX ARTISTES, AUX STRUCTURES OU AUX PROJETS.

# ETUDE CHIFFRES DE LA PROFESSION

## ENTREPRENEUR SOLITAIRE :

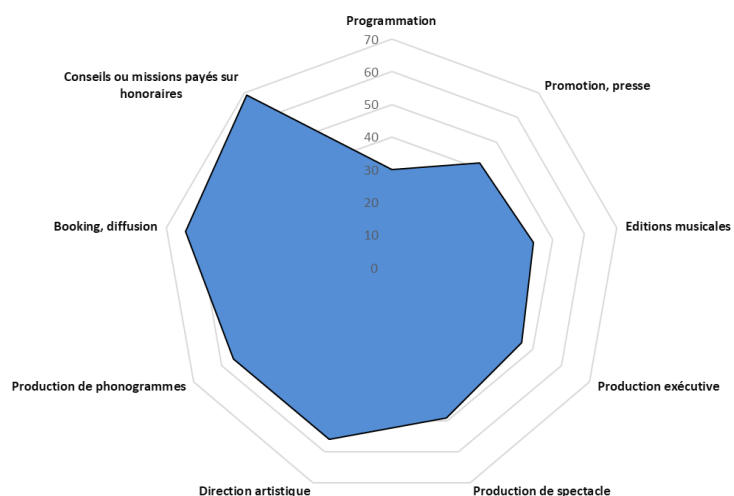
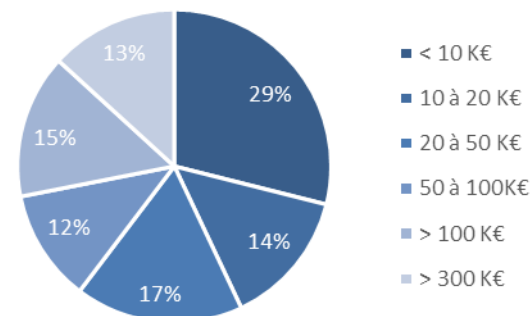
72% DES MANAGERS SONT STRUCTURÉS EN ENTREPRISE :  
**36% EN SARL/SAS + 36% MICRO ENTREPRENEUR/EURL/SASU**  
 14% SONT STRUCTURÉS EN ASSOCIATIONS  
 6% SONT INTERMITTENTS  
 5% N'ONT AUCUNE STRUCTURE JURIDIQUE

**68 % NE DÉCLARENT AUCUN EMPLOYÉ**

## SOUVENT FRAGILE :

**43 % DES MANAGERS DÉCLARENT GÉNÉRER UN CA INFÉRIEUR À 20 K€ PAR AN**

**PRÈS D'UN TIERS DES MANAGERS DÉCLARE UN CA DE MOINS DE 10K€ PAR AN**



## MANAGER-SLASHER : UNE DIVERSIFICATION VITALE

**POUR PLUS DE 91% DES STRUCTURES, AU MANAGEMENT S'AJOUTENT PLUSIEURS ACTIVITÉS CONNEXES, NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DES CARRIÈRES :**  
 CONSEIL, BOOKING, PRODUCTION, DIRECTION ARTISTIQUE, RELATIONS PRESSE...

**61% DES MANAGERS MÈNENT EN DEHORS DE LEUR STRUCTURE D'AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, DONT 7% EN DEHORS DU SECTEUR CULTUREL**

- 35% SONT SALARIÉS DE L'INDUSTRIE MUSICALE
- 31% ONT DES ACTIVITÉS DE FORMATION OCCASIONNELLES OU RÉGULIÈRES
- 26% ONT DES MISSIONS SALARIÉES COMPLÉMENTAIRES : RÉGIE, CHEF DE PROJET...

## ETUDE

# IMPACTS DE LA CRISE COVID 19

## FOCUS COVID 19

**76% DES MANAGERS ONT CONSTATÉ UNE PERTE IMMÉDIATE DE LEUR CA**  
UN IMPACT À 94% SUR LES REVENUS DES CONCERTS

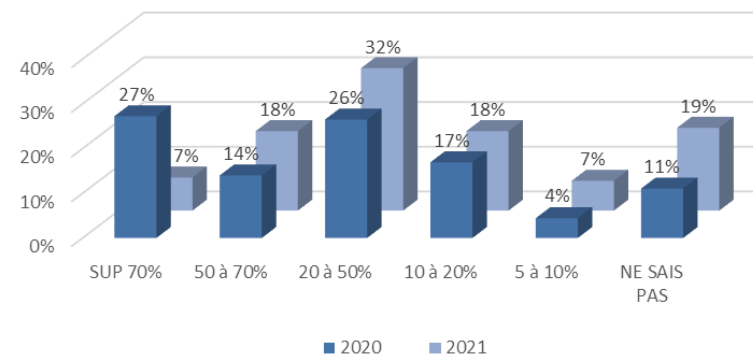
### POUR 2020 :

27% D'ENTRE-EUX ESTIMENT UNE PERTE DE PLUS DE 70%

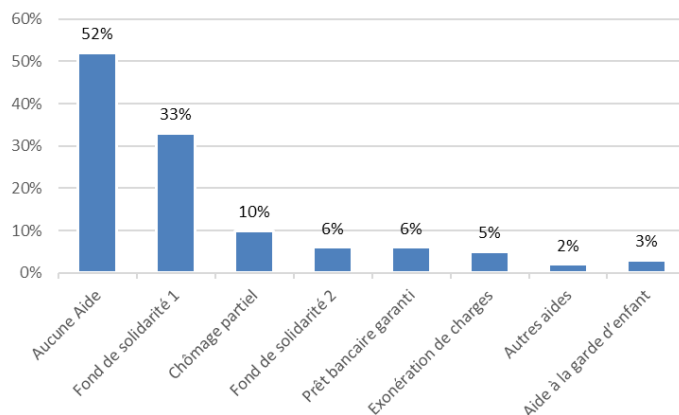
### POUR 2021 :

32% D'ENTRE-EUX ESTIMENT ENTRE 20 ET 50% DE PERTES  
19% NE SAVENT PAS ESTIMER LEURS PERTES

ESTIMATION PERTES DE CA



AIDES REÇUES PAR LES MANAGERS



## DES PERTES LOURDES, PEU ELIGIBLES AUX AIDES

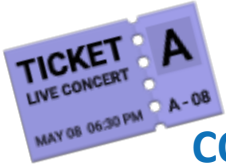
**AUCUNE AIDE POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES MANAGERS**  
52% SANS AIDE POUR LEURS ACTIVITÉS DE MANAGER

50% DES RÉPONDANTS ESTIMENT QUE **LES AIDES NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES PERTES ET RÉCLAMENT À 83% UNE PROLONGATION JUSQU'EN AOUT 2021**

## MAIS UN ENGAGEMENT FORT

**70% DES MANAGERS CONSIDÈRENT LEUR ACTIVITÉ MENACÉE, MAIS SEULEMENT 24% ENVISAGENT DE CESSER LEUR ACTIVITÉ DE MANAGEMENT**

# IMPACTS DE LA CRISE COVID 19 <sup>1/2</sup>



## **CONCERT ANNULÉ = CACHET ARTISTE ANNULÉ (SAUF EXCEPTION)**

AUCUNE RÉMUNÉRATION POUR LE MANAGER, LE PRINCIPE DE CHÔMAGE PARTIEL NE S'APPLIQUE PAS

## **TOURNÉE REPORTÉE OU ANNULÉE = BÉNÉFICES DE TOURNÉE IMPACTÉS**

LES BÉNÉFICES DE TOURNÉES SERONT MOINDRES OU INEXISTANTS POUR LE PRODUCTEUR DE SPECTACLE ET POUR L'ARTISTE, ET PAR CONSÉQUENT POUR LE MANAGER



## **ENREGISTREMENTS D'ALBUM/EP REPORTÉS OU ANNULÉS = PAS DE CACHET**

AVEC LA FERMETURE DES STUDIOS ET LES AJUSTEMENTS STRATÉGIQUES DES LABELS, CERTAINS PROJETS SONT FORTEMENT RETARDÉS, OU SERONT ANNULÉS AU BÉNÉFICE D'AUTRES PROJETS

## **VENTES DE DISQUES IMPOSSIBLES = PAS OU TRÈS PEU DE ROYALTIES**

AVEC L'ARRÊT DE TOUTE POSSIBILITÉ DE PROMOTION, LA FERMETURE DES MAGASINS DE DISQUES ET L'ARRÊT DES SPECTACLES, LES ARTISTES NE VENDENT PLUS D'ALBUMS PHYSIQUES ET SONT DÉPENDANTS DES REVENUS DIGITAUX (VENTES ET STREAMING EN LIGNE) QUI RESTENT SOUVENT TRÈS FAIBLES.



# IMPACTS DE LA CRISE COVID 19 <sup>2/2</sup>



## **CONCERTS, PROMOTION, DIFFUSION IMPOSSIBLE = BAISSÉ DES DROITS**

LA MUSIQUE N'EST DIFFUSÉE QUE SUR LES ESPACES EN LIGNE, ENTRAÎNANT UNE BAISSÉ IMMÉDIATE DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE (DEP), DE TÉLÉ/RADIO DIFFUSION ET LES DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE (DRM) EN PARTICULIER PERÇUE SUR LA VENTE DE FORMATS PHYSIQUES DE MÊME POUR LES DROITS VOISINS DES INTERPRÈTES (EN TOURNÉE, OU EN PROMOTION DANS LES MÉDIA)

## **INDUSTRIE AUDIOVISUELLE ET PUBLICITAIRE A L'ARRÊT = PAS DE SYNCHRO**

FORTE BAISSÉ DE SYNCHRONISATION DES ŒUVRES, AUSSI BIEN LES ŒUVRES ORIGINALES À LA COMMANDE QUE LES ŒUVRES PRÉEXISTANTES, PUIS À LA DIFFUSION (DROITS D'AUTEURS), QUI SONT AU MIEUX RETARDÉS DE PLUSIEURS TRIMESTRES.

**PEU OU PAS DE SPONSORING OU ENDORSEMENT QUI PERMETTENT AUX ARTISTES DES REVENUS COMPLÉMENTAIRES**

---

**TOUTE PERTE DE REVENU POUR L'ARTISTE EST UNE PERTE IMMÉDIATE POUR LE MANAGER  
UN IMPACT IMMÉDIAT SUR L'ENSEMBLE DES TYPOLOGIES DE REVENUS  
AVEC DES RÉPERCUSSIONS SUR 2021 ( ET AU-DELÀ)**

---

# AIDER LA FILIÈRE DONC LES MANAGERS

LES LOURDES PERTES FINANCIÈRES DE LA FILIÈRE METTENT EN **PERIL FINANCIER** LES PROJETS DES ARTISTES ET LA RÉMUNÉRATION DES MANAGERS, SANS VISIBILITÉ QUANT À UN RETOUR À DES REVENUS RÉGULIERS D'ACTIVITÉ.

## DES AIDES FLÉCHÉES VERS LA PRODUCTION & LA CRÉATION

**LES STRUCTURES COMMERCIALES ET PRODUCTRICES** DONT LES PERTES SONT IMMÉDIATEMENT CHIFFRABLES SONT LES PREMIÈRES AIDÉES

CEPENDANT LES ARTISTES BÉNÉFICIENT PEU DU MAINTIEN DE LEURS CACHETS PAR LES PRODUCTEURS ET LES MANAGERS NE TOUCHENT PLUS DE COMMISSIONS

**LA PROLONGATION DE L'INTERMITTENCE** JUSQU'EN AOUT 2021

CEPENDANT, ELLE NE CONCERNERA PAS TOUS LES ARTISTES ET LES MANAGERS NE TOUCHENT PAS DE COMMISSION SUR CES INDEMNITÉS CHÔMAGE

## PAS D'AIDE SPECIFIQUE VERS UN MÉTIER CHARNIÈRE

AU CŒUR DE LA PRISE DE RISQUE, LES MANAGERS DEVIENNENT DES **CO-CRÉATEURS DE VALEUR, DES START-UPERS**, DES INVESTISSEURS EN INDUSTRIE.

LE MÉTIER N'EST CEPENDANT PAS ENCORE RECONNU PAR LES ORGANISMES QUI DÉFINISSENT LA **CRÉATION DE VALEUR** PAR LE SEUL CRITÈRE DE **L'APPORT FINANCIER**. NÉANMOINS, L'APPORT EN INDUSTRIE EST CONSIDÉRABLE, AINSI QUE LA CROISSANCE EN RÉPUTATION INDISPENSABLE QUI PRÉCÈDE LE SUCCÈS ÉCONOMIQUE.

**COMME LES PRODUCTEURS**, LES MANAGERS SONT **PAYÉS AU SUCCÈS**, AU TERME D'UN LONG ET **FORT INVESTISSEMENT** (DA, CONNAISSANCES DU MILIEU, RÉSEAU, COMPÉTENCES JURIDIQUES...). LEUR COMMISSIONNEMENT EST LIMITÉ PAR LA LOI À 15%, QUAND L'INVESTISSEMENT DES PRODUCTEURS PEUT ÊTRE REMUNÉRÉ JUSQU'À 80% DES BÉNÉFICES.

# VALORISER LES MANAGERS

NOUS SOUHAITONS AUJOURD'HUI PALIER AU MANQUE DE RECONNAISSANCE DU RÔLE PRÉPONDÉRANT DU MANAGER DANS LES NOUVEAUX ENJEUX ET FONCTIONNEMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES.

NOUS PROPOSONS 3 LEVIERS D'ACTION :

## INTÉGRATION DE LA PROFESSION

- UNE **REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION** AUX COMITÉS PROFESSIONNELS ET LORS DES CONSULTATIONS DU CNM, DU MINISTÈRE ET AU SEIN DES OGC
- UNE **VALORISATION DU MÉTIER DE MANAGER** DANS LA REFONTE ET LA CRÉATION DES **DISPOSITIFS D'AIDE ET DE SUBVENTION** À LA FILIÈRE ET AUX PROJETS.

## LES FONDS D'AIDE

- ELIGIBILITÉ **PROLONGÉE** AUX **FONDS DE SOLIDARITÉ 1 & 2** POUR UNE PÉRIODE IDENTIQUE AUX AIDES ACCORDÉES AUX ARTISTES ET AUX PRODUCTEURS.
- INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS DE MANAGERS AUX **AIDES AUX ENTREPRISES DU CNM**, COMPLÉTANT LES AIDES GOUVERNEMENTALES

## ACCOMPAGNEMENT FISCAL

- UNE **EXONÉRATION DE CHARGES** POUR NOS TPE OU MICRO ENTREPRISES JUSQU'À L'ÉTÉ 2021

# REDYNAMISER LA FILIÈRE

QUELQUES PROPOSITIONS POUR ALLER AU-DELÀ DE LA CRISE ET VALORISER LA MUSIQUE ET SES CREATEURS

## SOUTENIR LES ARTISTES-PRODUCTEURS ET LEUR ENTOURAGE

- ACCENTUER LE FINANCEMENT DES ARTISTES AUTOPRODUITS ET ARTISTES PRODUCTEURS, LEURS STRUCTURES ET LEURS MANAGERS QUI ASSUMENT SEULS LES RISQUES FINANCIERS ET PSYCHOLOGIQUES
- FAVORISER LES AIDES AUX LABELS QUI PRENNENT LE RISQUE DU DEVELOPPEMENT D'ARTISTES
- FACILITER LE VERSEMENT DES COMMISSIONS MANAGEMENT DIRECTEMENT PAR LES PRODUCTEURS

## PLUS DE VISIBILITÉ POUR PLUS DE REVENUS ET DE DROITS D'AUTEURS

- INCITER LES MÉDIAS & DIFFUSEURS (TV, RADIO, DSP...) À CRÉER DE NOUVEAUX PROGRAMMES MUSICAUX ET SOUTENIR LA PRODUCTION FRANÇAISE RÉCENTE.
- IMPOSER LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES PAR LE DIFFUSEUR ET NON PAR LE PRODUCTEUR PHONO
- INCITER LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUELLE, PUBLICITAIRE ET LES JEUX VIDEOS À RECHERCHER ET UTILISER LES PRODUCTIONS MUSICALES FRANÇAISES DANS LEURS CONTENUS.

## UNE PRÉSENCE DIGITALE REVALORISÉE ET MONÉTISÉE

- RÉMUNÉRER LES ARTISTES POUR LEUR PRÉSENCE PROMOTIONNELLE ET LEURS PERFORMANCES SUR LES PLATEFORMES ET EN LEUR PERMETTANT D'ACCÉDER À LEURS COMMUNAUTÉS SANS PAYER DE PUBLICITÉ À CES PLATEFORMES.
- METTRE FIN AUX OFFRES GRATUITES ET FREEMIUM DES DSP (DES OFFRES GRATUITES QUI N'EXISTENT PAS POUR LE CINÉMA OU LA LITTÉRATURE)
- MENER UNE ÉTUDE SUR LE USER CENTRIC PAYMENT SYSTEM (PROPOSÉ PAR DEEZER) DANS LA PERSPECTIVE D'UNE RÉMUNÉRATION PLUS JUSTE ET D'UNE RÉDUCTION DE LA FRAUDE AU STREAM
- AIDER LES PRODUCTEURS DE SPECTACLES ET LIEUX DE DIFFUSION A ENTRER EGALEMENT DANS L'ÈRE DIGITALE (LIVE STREAM, NOUVEAUX MODÈLES...)

## UNE MODERNISATION DES CONTRATS

- PROPOSER UN TAUX PLUS JUSTE AUX ARTISTES QUE LE TAUX USUEL ISSU DE L'EXPLOITATION PHYSIQUE (PRESSAGE, PACKAGING, TRANSPORT, MARGES DISTRIBUTEURS, FORCE DE VENTE...)
- ACCÉLÉRER LE RYTHME DES ROYALTIES (VERSÉS AU TRIMESTRE PAR LES DSP)